

carburant, des fournitures, etc., dans les ports désignés sur la même base que les navires de l'autre pays qui pêchent le thon blanc.

Au cours des négociations qui ont mené à cet accord, le gouvernement des États-Unis a assuré le gouvernement canadien que, à son avis, le Sénat américain donnera rapidement son avis et son consentement.

Cet instrument juridique renferme par ailleurs des dispositions relatives à l'exécution, à l'interprétation et à l'application.

MM. William P. Clark et Peter M. Towe, respectivement secrétaire d'État adjoint des États-Unis et ambassadeur du Canada, ont signé l'accord au nom de leurs pays respectifs.